Quand faire analyser votre eau de puits?

- L'analyse des paramètres microbiologiques doit se faire au minimum 2 fois par an, soit au printemps et à l'automne.
- L'analyse des paramètres chimiques doit se faire au moins 1 fois pendant la période d'utilisation du puits.

Une analyse doit être refaite si :

- votre eau change de goût, d'odeur ou de couleur.
- des travaux ont été faits sur le puits ou à proximité.
- votre puits n'a pas servi pendant longtemps.
- vous avez subi une inondation.

Où faire analyser votre eau de puits?

Vous devez faire faire ces analyses par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ministère de l'Environnement) du Québec.

Pour plus d'information

Rendez-vous sur le site Web du CISSS de l'Outaouais : cisss-outaouais.gouv.qc.ca

En inscrivant « eau des puits » dans la boîte de recherche, vous trouverez des informations complémentaires, mais aussi des hyperliens dans la section « En savoir plus » pour :

- Mieux connaître les effets sur la santé et les mesures de prévention et de protection à prendre lors d'une contamination (Portail santé mieux-être du gouvernement du Québec).
- Obtenir de l'information précise sur les paramètres à analyser, la liste des laboratoires accrédités ou encore sur comment désinfecter un puits (site du ministère de l'Environnement).



En cas de symptômes potentiellement liés à la qualité de l'eau, appelez Info-santé au 811 ou consultez un professionnel de la santé.



L'eau de votre puits est-elle bonne à boire?

Si vous avez un puits artésien ou de surface, ce document s'adresse à vous.

C'est votre responsabilité de vous assurer que l'eau de votre puits est potable, c'est-à-dire propre à la consommation.

Sachez que, même limpide, sans goût et sans odeur, elle peut être contaminée!



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais

Principaux contaminants de l'eau

Contaminants microbiologiques

Les microbes qui proviennent de matières fécales comme les bactéries E. coli, entérocoques et coliformes fécaux peuvent contaminer votre eau de puits, par exemple, lors d'une fuite de fosse septique.

L'eau contaminée par des microorganismes d'origine fécale est non-potable. En boire peut causer des maladies graves surtout chez les jeunes enfants et les personnes âgées. Les symptômes les plus courants sont la diarrhée, les crampes abdominales, la nausée et les vomissements.

Que faire?

- Faire analyser votre eau au moins 2 fois par an.
- Bouillir l'eau contaminée pendant au moins une minute à gros bouillons avant de la boire et pour des usages tels que le brossage de dents, la préparation de boissons et aliments pour bébés, etc. L'eau embouteillée est également une alternative.
- Trouver la source de la contamination afin d'apporter les correctifs nécessaires et désinfecter le puits.
- Procéder ensuite à de nouvelles analyses pour démontrer que votre eau est à nouveau propre à la consommation.

Contaminants chimiques

Des contaminants chimiques peuvent se retrouver naturellement ou accidentellement dans votre eau selon l'environnement et le type de sol où votre puits est situé.

Certains contaminants ne posent que des problèmes esthétiques (taches lors de la lessive par exemple). D'autres, comme les nitrates ou nitrites et l'uranium, peuvent nuire à la santé au point de rendre l'eau impropre à la consommation.

L'uranium

L'uranium est naturellement présent dans le sol et peut se retrouver dans l'eau de votre puits.

La consommation d'une eau riche en uranium peut causer des problèmes mineurs aux reins. Les effets à la santé disparaissent petit à petit lorsque la consommation cesse.

Que faire?

- Faire analyser votre eau pour savoir si la norme québécoise de 0.02 mg/l est dépassée.
- Si elle l'est, installer un système de traitement d'eau adapté. Entretemps, utiliser de l'eau en bouteille pour boire et préparer les boissons dont les biberons et aliments pour bébés.

Les nitrates ou nitrites

La présence de nitrates/nitrites dans l'eau d'un puits peut provenir d'activités agricoles à proximité (comme l'épandage de fumier ou d'engrais) ou d'installations septiques déficientes.

La consommation d'une eau riche en nitrates ou nitrites peut présenter un risque pour la santé, particulièrement chez les femmes enceintes et les bébés de moins de 6 mois.

Que faire?

- Faire analyser nitrates ou nitrites 2 fois par année si vous habitez dans une zone agricole ou dans un secteur résidentiel où les installations septiques sont proches les unes des autres.
- Si la norme québécoise de 10 mg/l est dépassée, installer un système de traitement d'eau adapté. Entretemps, les femmes enceintes et les bébés de moins de 6 mois devraient cesser de consommer cette eau et utiliser de l'eau embouteillée pour boire et préparer les boissons, ainsi que les biberons et aliments pour bébés.

En cas de contamination chimique, ne faites pas bouillir l'eau! L'ébullition n'éliminera pas le contaminant et pourrait même faire augmenter sa concentration dans l'eau.